



CABINET DU RECTEUR
R.P. 127 - KINSHASA XI

Kinshasa, le 18 MAI 2023



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DE L'UNIVERSITÉ

C. 181051203
154
P. 111

Concerne: Demande de numéros matricules.

N/R44 : UNIKIN/R/2023/2023

Transmis Copies pour Information

A Son Excellence Monsieur le Ministre de
l'Enseignement Supérieur et Universitaire
A Kinshasa/Gombe
Aux Membres du Comité de Gestion de
l'Université de Kinshasa
(Tous) à Kinshasa/Lemba

A Monsieur le Secrétaire Général à
l'Enseignement Supérieur et Universitaire
A Kinshasa/Gombe

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous saluer et de solliciter
auprès de votre autorité l'attribution de numéros matricules de l'Enseignement Supérieur et
Universitaire aux Membres du Corps scientifique de l'Université de Kinshasa nommés par les
Décisions rectorales :

- n°025/UNIKIN/R/2023 du 08/02/2023 portant nomination des membres du corps
scientifique de l'Université de Kinshasa
- n°061/UNIKIN/R/2023 du 20/03/2023 portant correction et complément de la Décision de
nomination des membres du corps scientifique de l'Université de Kinshasa
- n°0109/UNIKIN/R/2023 du 22/04/2023 portant correction et complément de la Décision
n°061/UNIKIN/R/2023 du 20/03/2023 portant nomination des membres du corps scientifique
de l'Université de Kinshasa.

En effet, le Système LMD exige pour un
meilleur encadrement, un ratio de 15 étudiants par assistants.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire
Général, l'expression de ma haute considération.



LE RECTEUR
Dr Jean-Marie KAYEMBE NTUMBA
Professeur Ordinaire